

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 8 février 2022

### **Pensez à faire votre dose de rappel !**

À compter du 15 février 2022, le délai pour conserver son passe vaccinal va être réduit. Il faudra désormais effectuer sa dose de rappel 4 mois maximum, et non plus 7 mois, après son schéma vaccinal initial pour conserver un passe vaccinal valide.

Pour savoir si vous devez recevoir votre dose de rappel pour ne pas perdre votre passe vaccinal, vous pouvez utiliser le simulateur disponible en ligne : <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/je-veux-me-faire-vacciner.html#suis-je-concerne-par-la-dose-de-rappel-dite-3-e-dose>

Si vous êtes concernés, Madame la Préfète et Madame la Déléguée départementale de l'ARS vous invitent, pour ne pas perdre votre passe vaccinal, à prendre rendez-vous dans le centre de vaccination le plus proche ou auprès d'un professionnel de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) de votre choix.

En complément des centres de vaccination fixes et pour faciliter l'accès à la vaccination et à la dose de rappel, une opération spéciale est à nouveau organisée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) le week-end prochain.

La vaccination sera proposée au centre commercial « Carrefour » de Digne-les-Bains, sans rendez-vous le samedi 12 février de 8 h 30 à 19 h 00 et le dimanche 13 février, de 8 h 30 à 12 h 00.

Profitez-en et soyez nombreux à faire votre dose de rappel ou à débiter votre parcours vaccinal !